

DIAGNOSTIC AGRICOLE

Diagnostic Agricole pour l'urbanisme

Les données du recensement agricole ne suffisent pas pour connaître l'agriculture de votre territoire et en comprendre les enjeux. La réglementation (L.151-4 du code de l'urbanisme) prévoit un volet agricole dans le diagnostic territorial.

Vous avez besoin...

de développer ou planifier votre territoire ?

Vous réfléchissez...

à vous doter d'un document d'urbanisme ?

Vous vous engagez...

dans une démarche de PLUI ou SCOT ?

Réaliser votre Diagnostic Agricole

La Chambre d'Agriculture des Ardennes vous accompagne et met à votre disposition ses compétences :

- ▶ Une capacité reconnue pour l'analyse agricole
- ▶ Des références d'études solides et récentes
- ▶ Un savoir-faire technique reconnu
- ▶ Une équipe d'interlocuteurs privilégiés avec le monde agricole



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ARDENNES



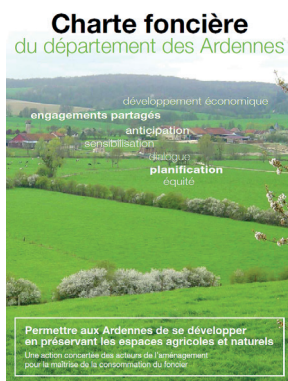
Réaliser votre Diagnostic Agricole

Durée de l'étude à l'échelle communale

1 mois à partir du démarrage jusqu'à la
remise du diagnostic agricole

Intérêts pour la collectivité

La charte foncière du département des Ardennes a consacré une « fiche-action » pour guider les collectivités dans la réalisation d'un diagnostic agricole pertinent, qui permet de les orienter dans leur projet de développement tout en prenant en compte les enjeux agricoles.



Coût de la prestation

Devis à la demande : coût variable en fonction des caractéristiques agricoles du territoire.

Le diagnostic agricole est un véritable outil d'aide à la décision. Il va vous permettre de :

- ▶ Connaître précisément les activités agricoles de votre territoire et leurs projets d'évolution ;
- ▶ Mettre en évidence les enjeux agricoles pour préserver cette activité économique ;
- ▶ Trouver des solutions pour articuler développement du territoire et activité agricole.

Notre méthodologie

Le diagnostic agricole est un outil concis et visuel qui est basé sur une démarche participative avec les exploitants et les élus. Son élaboration s'appuie sur les étapes suivantes :

Recueil des données agricoles auprès des exploitants pour identifier :

- ▶ Les bâtiments et installations agricoles présents sur le territoire et leur appartenance aux différentes exploitations ;
- ▶ Les ilots d'exploitation en lien avec les bâtiments agricoles et leur utilisation ;
- ▶ Les perspectives de développement des sites d'exploitation.

Analyse des données et mise en évidence des enjeux agricoles pour identifier :

- ▶ Les sites d'exploitation d'avenir ;
- ▶ Les zones de protection et de développement agricole ;
- ▶ Les zones d'urbanisation pouvant être libérées dans les périmètres de protection des exploitations agricoles.

Remise d'un diagnostic agricole d'urbanisme et de visuels cartographiques :

- ▶ Le rapport de synthèse et la cartographie associée ;
- ▶ La présentation aux élus et exploitants de la méthode et de la cartographie sur support vidéo.